

## AVIS

RUR.21.085.AV-Nature

---

Demande de dérogation émanant de Monsieur Denis Colart (Conseiller en Environnement) pour le compte de CBR SA concernant l'effarouchement de blaireaux et la destruction de deux terriers situés au-devant des fronts d'exploitation de la carrière CBR du Romont à Eben-Emaël (Bassenge)

Avis adopté le 13/04/2021

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 06/04/2021 ( copie avancée par mail ), 12/04/2021 (courrier)  
*Références :* DNF/DNEV/JPB/SLA/ Sorties 2021 : 5617

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 13/04/2021

## AVIS

Après examen du dossier sous rubrique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant respect des conditions et modalités d'exécution émises par la Direction DNF de Liège dans son rapport du 1<sup>er</sup> avril 2021.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »